

Electricien résidentiel | Electricienne résidentielle (jeune)

Un métier pour passionné d'électricité et de câblage



Apprentissage jeune

Tu as entre 15 et 23 ans ?

Tu cherches à te former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.



Sous la responsabilité d'un patron, ton rôle est de mettre en place le réseau des câbles qui distribue le courant : tubage, câblage, goulottes, chemins de câbles, ... De plus, tu es chargé d'exécuter le branchement des différents appareillages et composants sur les supports adéquats.

Esprit d'équipe, rigueur et précision sont tes principaux atouts. Les débouchés ne manquent pas et les chances d'évoluer vers un poste de chef d'équipe ou de chef de chantier sont réelles.

Journée-type

Après avoir pris connaissance des plans d'installations, tu réunis le matériel nécessaire à la fixation des éléments et le câblage adéquat. Tu poses ensuite les câbles qui transportent l'électricité entre les tableaux électriques et les prises, qui seront fixées en dernier lieu.

Dans de nombreux cas, tu devras préparer des tranchées, poser des armoires électriques et des chemins de câbles au-dessus des plafonds ou le long des murs.

Tu effectues tous les raccordements. Quand l'installation est terminée, avant de mettre le système sous tension, tu procèdes à une série d'essais et de réglages éventuels.

La dernière étape réalisée avec ton patron est la rédaction d'un rapport technique complet. Celui-ci reprend les plans, schémas et informations relatives à l'ensemble afin de communiquer de manière précise tous les éléments utiles aux clients.





Débouchés

Au bout de trois ans de formation, tu peux choisir de :

- Travailler dans une entreprise du bâtiment et de travaux publics, dans une entreprise spécialisée en installation électrique
- Continuer ta formation pour ouvrir ta propre société d'électricité
- Te perfectionner dans une technique propre à l'électricité

Qualités

Quelles qualités dois-tu posséder pour être installateur électricien ?

Tu dois être résistant, méthodique, prudent et respectueux des consignes et règles de sécurité.

Quelles qualités développeras-tu pendant ta formation ?

Tu vas développer ton sens de la précision et de la rigueur.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la disponibilité de nos formateurs.

- 1ère année: mardi (09h00 à 16h30) + 8 heures de cours généraux par semaine
- 2^{ème} année : mercredi (09h00 à 12h30 ou 13h00 à 16h30) + 4 heures de cours généraux par
- 3^{ème} année : mercredi (09h00 à 12h30 ou 13h00 à 16h30) + 4 heures de cours généraux par semaine

Programme:

Cours professionnels (448h)



1^{ère} apprentissage (192h)

- Formation à la sécurité de base en construction (FDB) : 12h
 La formation à la sécurité de base est **obligatoire** pour une majorité des travailleurs du secteur
 de la construction, dont les apprenants en formation. Une attestation de suivi est délivrée par
 l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant
 qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp
 ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être
 inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard
 dans le mois qui suit sa date d'engagement.
- Organisation de chantier et communication I (36h)
- Les bases de l'électricité (28h)
- Conduits, canalisations électriques et boîtiers (32h)
- Installation électrique de base (84h)

2^{ème} apprentissage (128h)

- Organisation de chantier et communication II (8h)
- Interventions, vérification et dépannage (24h)
- Circuits électriques complexes (48h)
- Tableau de distribution et composants modulaires (44h)
- Sensibilisation PEB (4h)

3^{ème} apprentissage (128h)

- Circuits électriques complexes (28h)
- Organisation de chantier et communication III (8h)
- Mise en service et logique de dépannage : (32h)
- Installation avec récepteurs, circuits complexes et force motrice (28h)
- Dimensionnement d'installations simples (8h)
- Installation avec système de transmission, de contrôle et de surveillance (12h)
- Système de production d'électricité verte (12h)

Cours généraux (3 ans) - 436 heures

Commerce, communication, droit, mathématiques.

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous te proposons de te former dans ce métier en concluant un contrat d'alternance avec une entreprise (3 ou 4 jours/semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (1 ou 2 jours/semaine).

Cette formation répond à l'obligation scolaire et peut être commencée à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut



aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Pratique en entreprise

Avec l'aide du référent stage, tu dois trouver une entreprise où effectuer ta formation pratique qui accepte de t'engager sous contrat d'alternance.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion du contrat d'alternance. Il est présent pour t'orienter, t'aider dans tes recherches d'entreprise où te former. Il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de ta formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenti obtient un Certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet, entre autres, d'accéder à la formation de Chef d'entreprise. Ce titre donne l'accès à la profession (volet professionnel) pour les métiers protégés.

A l'issue du module FDB : obtention d'une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Métier qui recrute

Certificat d'apprentissage Installateur électricien résidentiel

Prix: 70 euros par an

Matériel à acquérir pour suivre la formation: Equipement de protection individuelle pour les cours professionnels (chaussures de sécurité et pantalon de travail).

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 -

info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour démarrer la formation, tu dois avoir :

- soit 15 ans accomplis et avoir fréquenté au moins 2 années dans le 1er degré de l'enseignement secondaire
- soit entre 16 ans au 31/12 de l'année en cours et 23 ans